



Championnat de Ligue Jeunes individuel des Hauts de France du 03 au 06 janvier 2024

Préambule

Le présent règlement se conforme aux règlements FFE des Championnats de France des Jeunes.

Le Championnat de Ligue Jeunes est ouvert aux licenciés français, ainsi qu'aux étrangers scolarisés et licenciés en France. Dans ce deuxième cas, la licence doit être prise auprès de la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

Le Championnat Ligue Jeunes individuel des Hauts de France est gratuit et se déroule par zone interdépartementale (ZID). Si l'une des ZID est dans l'incapacité d'accueillir ce championnat, les joueurs pourront participer au championnat organisé dans l'autre ZID.

La Ligue des Hauts de France est divisée en 2 ZID, chacune reprenant les contours des anciennes régions Nord-Pas-de-Calais (ZID HDF NORD) et Picardie (ZID HDF SUD).

Dans ce règlement les termes « joueur » et « il » s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

Article 1. Critère de participation et licence

Les Championnats de Ligue Jeunes par ZID sont ouverts à tout joueur de catégories U8 à U20 (Petits-Poussins à Juniors) de la Ligue des Hauts de France qualifiés à l'issue des différents Championnats Départementaux Jeunes. Les cinq premiers et cinq premières de chaque catégorie ainsi que tous les joueurs et toutes les joueuses ayant obtenus 50% des points, au moins, sont qualifiés.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription.

Les joueurs doivent être obligatoirement titulaires d'une **Licence A**.

Qualifications supplémentaires :

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les CDJE, la direction de la compétition peut accorder quelques places supplémentaires. Ces places concernent uniquement les jeunes ayant été empêchés de tenter de se qualifier via la procédure qualificative à la suite de situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, championnats internationaux etc.).



Lieu du Championnat :

Pour la Zid Nord : Tourcoing

Salle de L'ATELIER

**81, rue des Piats
59200 Tourcoing**

Pour la Zid Sud : Senlis

**Salle Polyvalente du Centre de
Rencontre de l'Obélisque**

**4, route de Creil
60300 Senlis**

Article 2. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE, en vigueur à la date du Championnat, et sont applicables à toutes les parties.

Les appariements se font :

- soit au « système Suisse » (version la plus classique, Règles C.04 FIDE) ;
- soit au « système Toutes Rondes », selon les « Tables de Berger », si le nombre de participants d'une catégorie n'est pas suffisant.

Sont appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence le 1^{er} jour de la compétition avant l'heure indiquée. Tout joueur retardataire sera apparié à la 2^{ème} ronde.

Article 3. Cadences

- Pour les U8 (PPO) : le tournoi se joue en 9 rondes à la cadence de 50 min + 10 sec/coup.
- Pour les U10 (POU) : le tournoi se joue en 7 rondes à la cadence de 50 min + 10 sec/coup.
- Pour toutes les catégories U12 à U20 (PUP à JUN) : les tournois se jouent en 7 rondes à la cadence de 90 min + 30 sec/coup.



Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

<http://ehdf.fr>

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

Siret : **822 874 970 0020**

La notation est obligatoire pour tous les joueurs. Le non-respect de cette obligation dans la catégorie U8 peut entraîner une pénalité de 10 min à la pendule, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4. Tournois

Les joueurs sont répartis dans 7 tournois mixtes :

- U8 (PPO)
- U10 (POU)
- U12 (PUP)
- U14 (BEN)
- U16 (MIN)
- U18 (CAD)
- U20 (JUN)

Les tournois U18 et U20 peuvent être regroupés en un seul tournoi si les effectifs sont insuffisants.



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 00020**

Article 5. Horaires prévisionnels

Tournois U12 (PUP) à U20 (JUN)	Tournois U10 (POU)	Tournois U8 (PPO)
1ère journée Mercredi 3 janvier 2024 Pointage des licences de 13h00 à 14h30 Ronde 1 à 15h00		
2ème journée Jeudi 4 janvier 2024 Ronde 2 à 09h30 Ronde 3 à 14h30	1ère journée Jeudi 4 janvier 2024 Pointage des licences de 9h00 à 10h00 Ronde 1 à 10h30 Ronde 2 à 14h30	1ère journée Jeudi 4 janvier 2024 Pointage des licences de 09h00 à 10h00 Ronde 1 à 10h30 Ronde 2 à 14h30 Ronde 3 au plus tard 30 min après la fin de la ronde 2
3ème journée Vendredi 5 janvier 2024 Ronde 4 à 09h30 Ronde 5 à 14h30	2ème journée Vendredi 5 janvier 2024 Ronde 3 à 10h30 Ronde 4 à 14h30 Ronde 5 : au plus tard 30 min après la fin de la ronde 4	2ème journée Vendredi 5 janvier 2024 Ronde 4 à 10h30 Ronde 5 à 14h30 Ronde 6 au plus tard 30 min après la fin de la ronde 5
4ème journée Samedi 6 janvier 2024 Ronde 6 à 09h30 Ronde 7 à 14h30	3ème journée Samedi 6 janvier 2024 Ronde 6 à 10h30 Ronde 7 à 14h30	3ème journée Samedi 6 janvier 2024 Ronde 7 à 09h30 Ronde 8 au plus tard 30 min après la fin de la ronde 7 Ronde 9 à 14h30
Remise des prix vers 19h00		

Un joueur peut avoir jusqu'à 30 min de retard au début de la partie. Au-delà, la partie est perdue par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement.



Article 6. Titres régionaux

Les titres mixtes de Champion ou Championne et Vice-Champion ou Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID), sont respectivement attribués au 1er et au 2ème joueurs ou joueuses de chaque catégorie.

Les titres de Championne et Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID) sont respectivement attribués à la 1^{ère} et à la 2ème fille de chaque catégorie.

Seul un joueur qualifié d'office aux Championnats de France Jeunes peut bénéficier d'un surclassement accordé par la Commission Jeunes de la Ligue. Dans ce cas, il participe donc au tournoi d'une catégorie d'âge supérieure à la sienne et ne pourra prétendre qu'au titre de cette catégorie.

Article 7. Les qualifiés pour les Championnats de France

Les quotas de qualifiés garçons et filles pour chaque catégorie sont calculés par la FFE, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août en première année de la catégorie concernée et deuxième année de la catégorie précédente.

Lorsque , dans une catégorie, le quota de qualifiés par la FFE n'est pas atteint, les places vacantes ne peuvent pas être attribuées à d'autres catégories, ni d'une ZID à une autre.

Les qualifiés d'office pour les Championnats de France Jeunes peuvent participer aux Championnats de Ligue par ZID.

Pour les Championnats de France Jeunes 2024, les quotas par ZID sont indiqués en annexe

Conformément à l'article 2.4 du règlement du Championnat de France Jeunes, les joueuses doivent préciser si elles souhaitent se qualifier pour le tournoi « fille » ou « mixte » du Championnat de France dès la fin du Championnat de Ligue.

Article 8. Classements

Le classement des qualifiés et des remplaçants pour les Championnats de France est établie sur la seule base de la grille américaine générée par le logiciel PAPI, sous le contrôle de l'arbitre principal.

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre pour un tournoi au « système Suisse » :

- Le Buchholz Tronqué ,
- Le Buchholz ,



Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 0020**

- La Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes » :

- Le Sonnenborn-Berger ,
- Le Koya ,
- La Performance.

Article 9. Choix des arbitres

L'arbitre principal, au moins AF02, est désigné par le Président de la Ligue, sur proposition du Directeur Régional de l'Arbitrage. Il constitue son équipe d'arbitres selon le nombre de participants.

Les arbitres officiant lors des Championnats de Ligue Jeunes doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences. Ils sont particulièrement attentifs, s'agissant d'une compétition recevant de très jeunes joueurs, aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu ou le déroulement du Championnat.

Article 10. Commission d'appel

Une commission d'appel est constituée au début du Championnat, sa composition est la suivante :

- L'arbitre principal* ou un représentant* qu'il aura désigné,
- Le Directeur* Régional des Jeunes ou son représentant,
- L'organisateur* ou son représentant,

** ces termes s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.*

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question pouvant l'impliquer directement ou impliquer un joueur de son propre club.

Article 11. Règles sanitaires

Les Championnats se déroulent selon les règles sanitaires gouvernementales, préfectorales, locales et fédérales en vigueur aux dates auxquelles ils se disputent.

Règlement validé par la CTF, par la Direction Technique Jeunes de la Ligue et par le Comité Directeur de la Ligue.